

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 02 juillet 2020 par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN**, Ministre des Finances et du Budget de la République du Tchad, son Président statutaire.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a pris acte de la mise en œuvre, par le Gouvernement de la Banque, des résolutions adoptées au cours de ses précédentes sessions.

Examinant la conjoncture économique et financière récente des Etats membres de la CEMAC et les perspectives à court et moyen termes, le Conseil d'Administration a noté que le contexte économique mondial, marqué par les incertitudes engendrées par les mesures de lutte contre la pandémie de la Covid-19, devrait fortement peser sur les performances économiques de la CEMAC au cours de l'année 2020. Toutefois, l'ampleur de l'impact de cette pandémie sur l'activité économique sous régionale demeure incertaine, en liaison notamment avec les difficultés à anticiper l'évolution de la pandémie et les cours du pétrole brut sur les marchés internationaux.

Le Conseil d'Administration a ensuite adopté les rapports du Comité d'Audit au titre du deuxième trimestre 2020. A la suite de l'analyse de l'état d'exécution du budget au 31 mai 2020, il a désigné un Co-Commissaire aux comptes de la BEAC pour les exercices 2020 à 2022.

Le Conseil d'Administration a également validé la liste complémentaire des émetteurs hors zone euro pour les activités de la Salle des marchés de la BEAC et pris acte de l'état d'avancement de la seconde phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC. Sur ce dernier point, il a relevé que les travaux de cette phase s'articuleront autour de deux axes essentiels : (i) l'opérationnalisation des structures du marché unifié ; et (ii) l'approfondissement du marché des valeurs du Trésor.

En vue d'alléger le service de la dette des Etats membres de la CEMAC au titre de la consolidation des créances de la BEAC, le Conseil d'Administration a marqué son accord de principe pour la réalisation d'une étude sur les modalités de mobilisation des droits de tirages spéciaux (DTS) du Fonds Monétaire International (FMI) alloués aux pays de la sous-région et disponibles à cette fin.

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines dispositions du Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC portant réglementation des changes dans la CEMAC, le Conseil d'Administration a autorisé l'ouverture des comptes séquestres en devises à la BEAC au profit des opérateurs des secteurs pétroliers et miniers qui en feraient la demande.

Au plan réglementaire, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme en vue de l'adoption, par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), du Règlement relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination du Directeur National de la BEAC pour la République Gabonaise. 

**Le Président du Conseil
d'Administration,**


TAHIR HAMID NGUILIN